



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 73861

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la réduction du temps de travail à 35 heures dans les établissements psychiatriques de l'agglomération lyonnaise. Pour les directions, c'est le prétexte à fermer des lits et à rechercher des économies dans tous les secteurs de la vie de ces hôpitaux : des malades sont transférés dans des maisons de retraite, dans des prisons, ou rendus à leur famille. Pour d'autres malades, livrés à eux-mêmes, les traitements sont arrêtés. Ces décisions sont contestables, d'autant qu'elles concernent une population spécifique envers qui le service public hospitalier doit être exemplaire. Les syndicalistes font remarquer que 47 % des accidents du travail dans ces établissements sont dus à des agressions. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour rechercher, par la négociation, la réponse aux revendications qui permettraient d'améliorer l'accueil des malades, les traitements et les conditions de travail du personnel soignant et non soignant.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73861

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1222